



## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SEGAL

**SEANCE DU 20 MARS 2026**

\*\*\*

### LISTE DES DELIBERATIONS

N°	Désignation	Vote
2026-001	Election du Maire	<b>Votée</b>
2026-002	Fixation du nombre d'adjoints	<b>Votée</b>
2026-003	Election des adjoints	<b>Votée</b>
2026-004	Indemnités des élus	<b>Votée</b>

Nombre de membres  
En exercice : 15  
Présents : 15  
Absents : 0  
Pouvoirs : 0  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**EXTRAIT**  
**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

.....  
**Séance du 20 mars 2026**  
.....

Date de la convocation :  
16 mars 2026  
Date d'affichage de la convocation :  
16 mars 2026  
Date de la publication et d'affichage de la délibération :  
23 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle AR GALON, Place de Guillaume en Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, CLAUDE GUERIN, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : -

Procurations : -

Secrétaire de séance : MARINE MIHALEVICH

**Délibération N°2026/001**

**ELECTION DU MAIRE**

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1 à L. 2122-17, Considérant que le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée, Considérant que Madame BLONDEAU Maryvonne, Présidente invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire par vote à bulletin secret, conformément à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,*

*Considérant que Madame BLONDEAU Maryvonne, Présidente lance l'appel à candidature pour la fonction de Maire,*

*Considérant la candidature de : - Monsieur Frédéric DRELON,*

*Considérant que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue,*

*Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote,*

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. DRELON Frédéric : 15 (quinze) voix (nombre de voix en lettres puis chiffres)

M. DRELON Frédéric ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

**Vote : Unanimité**

Fait à Saint-Ségal, le 20 mars 2026  
Le Maire,

Le secrétaire de séance

Frédéric DRELON



The seal is circular with the text "MAIRIE de SAINT-SEGAL" at the top and "29 (Finistère)" at the bottom. The center features a coat of arms with a figure holding a staff and a cross.

Marine MIHALEVICH



The seal is circular with the text "MAIRIE de SAINT-SEGAL" at the top and "29 (Finistère)" at the bottom. The center features a coat of arms with a figure holding a staff and a cross.

Nombre de membres  
En exercice : 15  
Présents : 15  
Absents : 0  
Pouvoirs : 0  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**EXTRAIT**  
**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

.....  
**Séance du 20 mars 2026**  
.....

Date de la convocation :  
16 mars 2026  
Date d'affichage de la convocation :  
16 mars 2026  
Date de la publication et d'affichage de la délibération :  
23 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle AR GALON, Place de Guillaume en Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, CLAUDE GUERIN, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : -

Procurations : -

Secrétaire de séance : MARINE MIHALEVICH

**Délibération N°2026/002**

**FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-2 ;  
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,  
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;  
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré :

- D'approuver la création de 3 postes d'adjoints au maire.

**Vote : Unanimité**

Fait à Saint-Ségal, le 20 mars 2026  
Le Maire,

Le secrétaire de séance

Frédéric DRELON


Marine MIHALEVICH


Nombre de membres  
En exercice : 15  
Présents : 15  
Absents : 0  
Pouvoirs : 0  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**EXTRAIT**  
**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

.....  
**Séance du 20 mars 2026**  
.....

Date de la convocation :

16 mars 2026

Date d'affichage de la convocation :

16 mars 2026

Date de la publication et d'affichage de la délibération :

23 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle AR GALON, Place de Guillaume en Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, CLAUDE GUERIN, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : -

Procurations : -

Secrétaire de séance : MARINE MIHALEVICH

**Délibération N°2026/003**

**ELECTION DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité et de stricte alternance des listes. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus » (Article L. 2122-7-2 du CGCT). Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes : Une liste présentée par Monsieur Frédéric DRELON

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15

- Bulletins blancs ou nuls : 0

- Suffrages exprimés : 15

- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Liste de Frédéric DRELON : 15 voix

La liste de Frédéric DRELON ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Mme Isabelle LEJEUNE: 1<sup>er</sup> adjointe au Maire

M Yann BOTREL: 2<sup>e</sup> adjoint au Maire

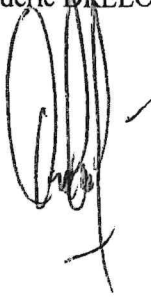
Mme Annaïck MORVAN: 3<sup>e</sup> adjointe au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

**Vote : Unanimité**

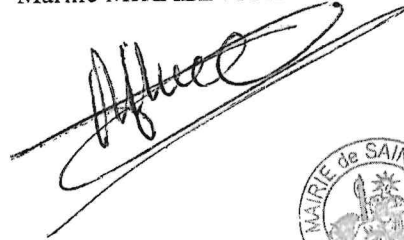
Fait à Saint-Ségal, le 20 mars 2026  
Le Maire,

Frédéric DRELON



Le secrétaire de séance

Marine MIHALEVICH



Nombre de membres  
En exercice : ..15  
Présents : .....15  
Absents : .....0  
Pouvoirs : .....0  
Pour : .....15  
Contre : .....0  
Abstention : .....0

**EXTRAIT**  
**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

.....  
**Séance du 20 mars 2026**  
.....

Date de la convocation :

16 mars 2026

Date d'affichage de la convocation :

16 mars 2026

Date de la publication et d'affichage de la délibération :

23 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle AR GALON, Place de Guillaume en Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, ISABELLE LEJEUNE, JEAN-MARC L'HOURS, ANNAICK MORVAN, DOMINIQUE BLANCHON, YANN BOTREL, MARYVONNE BLONDEAU, MICHEL ADENYS, CLAUDE GUERIN, VIRGINIE SALAUN, KEVIN GENDRON, MARINE MIHALEVICH, ANNETTE LE NEST, REGIS LE SAUX, TANGI GOURLAY

Etaient absents : -

Procurations : -

Secrétaire de séance : MARINE MIHALEVICH

**Délibération N°2026/004**

**INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ DECIDE qu'à compter du 20 mars 2026, le Maire percevra une indemnité de fonction à hauteur de 46 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

➤ DECIDE qu'à compter du 20 mars 2026, la première adjointe au Maire, titulaire d'une délégation, percevra une indemnité de fonction à hauteur de 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

➤ DECIDE qu'à compter du 20 mars 2026, les deux autres adjoints au Maire, titulaires d'une délégation, percevront une indemnité de fonction à hauteur de 18,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

➤ DECIDE qu'à compter du 20 mars 2026, le premier conseiller délégué, titulaire d'une délégation aux travaux et à la voirie, percevra une indemnité de fonction à hauteur de 18,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

➤ DECIDE qu'à compter du 20 mars 2026, le deuxième conseiller délégué, titulaire d'une délégation, percevra une indemnité de fonction à hauteur de 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

➤ DECIDE qu'à compter du 20 mars 2026, tous les conseillers municipaux, percevront une indemnité de fonction à hauteur de 1 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

➤ DIT que les indemnités de fonction seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et de la revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique.

Un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux maire, adjoints, conseillers municipaux délégués et conseillers municipaux, sera joint à la délibération.

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

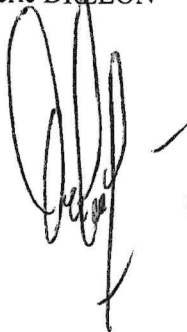
Envoyé en préfecture le 23/03/2026  
Reçu en préfecture le 23/03/2026  
Publié le 23 MARS 2026  
ID : 029-212902639-20260320-D2026\_004-DE

**Vote : Unanimité**

Fait à Saint-Ségal, le 20 mars 2026  
Le Maire,

Le secrétaire de séance

Frédéric DRELON



Marine MIHALEVICH



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23 MARS 2026

ID : 029-212902639-20260320-D2026\_004-DE

**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au Maire, adjoints, conseillers délégués et conseillers municipaux**

annexé à la délibération N°2026/004

**Tableau réalisé selon la valeur mensuelle de l'indice brut terminal soit 4 110.52 €**

**Enveloppe globale mensuelle brute autorisée = 5 804.87 €**

Maire : 2 289.56 € (4 110.52 x 55,70 %)

Adjoints : 878.83 € (4 110.52 x 21.38 % x 4 adjoints)

Fonction	Nom Prénom	% indice terminal (4 110.52 €)	Indemnité mensuelle brute	entrée en vigueur
Maire	DRELON Frédéric	46,00 %	1 890.84 €	20.03.2026
1 <sup>er</sup> Adjoint	LEJEUNE Isabelle	21,38 %	878.83 €	20.03.2026
2 <sup>ème</sup> Adjoint	BOTREL Yann	18,50 %	760.45 €	20.03.2026
3 <sup>ème</sup> Adjointe	MORVAN Annaïck	18,50 %	760.45 €	20.03.2026
1 <sup>ère</sup> Conseillère déléguée	SALAUN Virginie	18,50 %	760.45 €	20.03.2026
2 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	GUERIN Claude	6%	246.63 €	20.03.2026
Ensemble des conseillers municipaux	9 conseillers municipaux	1%	41,11 €	20.03.2026
<b>TOTAL</b>			<b>5 667.64 €</b>	

LE MAIRE,

Frédéric DRELON

